

**Guide Ethique Européen  
Pour  
Eurythmistes  
Thérapeutes**

## **Principe général**

Les eurythmistes thérapeutes ont comme base de travail l'image de l'Être humain que présente l'Anthroposophie et les principes qui en découlent. Cette image se fonde sur l'hypothèse que tout Homme, est un être en évolution pourvu d'un corps, d'une âme et d'un esprit.

## **Principes précisant les rapports entre les eurythmistes thérapeutes et les patients**

Les eurythmistes thérapeutes s'engagent à :

- Respecter les droits du patient.

En cela, elles, ils s'appuient sur la Charte Européenne des droits des Patients proposée par l'organisation « Active Citizens Network ». Cette charte qui comprend 14 points, est reconnue et approuvée par la Commission Européenne.

Ces 14 points donnent comme droits au patient :

1. à des mesures préventives
2. à l'accès aux soins
3. à l'information
4. à participer aux décisions
5. au libre choix
6. à une sphère privée et à la confidentialité
7. au respect du temps accordé aux patients
8. à l'observance de standards de qualité
9. à la sécurité
10. aux méthodes innovantes
11. d'être traité avec ménagement
12. à un traitement personnalisé
13. de se plaindre
14. à un dédommagement

Ces droits s'appliquent à tout le système de la santé

Les eurythmistes thérapeute s'engagent spécialement à :

- exercer consciencieusement leur profession,
- honorer la confiance qu'on leur témoigne,
- prêter assistance, dans la mesure du possible, à tout être en quête de secours quelque soit son âge, son sexe, sa nationalité, sa religion,
- respecter la dignité de la personne et la liberté du patient,
- n'exploiter d'aucune manière, pour leur intérêt, la situation de dépendance du patient.

## **Principe concernant le rapport professionnel entre les eurythmistes thérapeutes, les médecins et les spécialistes**

Les eurythmistes thérapeutes travaillent

- pour le bien du patient, dans la sphère de leur spécialité d'une manière autonome et responsable, normalement avec les médecins et autres spécialistes, et en accord avec les prescriptions des médecins.

## **Principes individuels**

Les eurythmistes thérapeutes

- Agissent d'une manière responsable dans les limites de leurs propres ressources.
- Exercent leur activité professionnelle de manière à préserver et élever l'image de l'Eurythmie thérapeutique aux yeux de tous.
- Maintiennent un équilibre sain entre les demandes du patient en quête de secours et leurs propres besoins.
- Participent au développement de leur profession et de l'Eurythmie thérapeutique comme un ensemble.

## **CHARTRE EUROPEENNE DU DROIT DES PATIENTS**

### **1 - Droit aux mesures préventives**

Chaque personne a droit aux soins médicaux adéquats pour prévenir des maladies.

### **2 - Droit d'accès**

Chaque personne a le droit d'accéder aux soins médicaux, selon les exigences de sa santé. Les établissements médicaux doivent garantir à tous les mêmes droits d'accès aux soins sans exclusion pour cause de ressources financières, de domicile, de nature de la maladie, ou du temps d'accès à ces soins.

### **3 - Droit à l'information**

Chaque personne a le droit d'être informée au sujet de son état de santé, des propositions de soins possibles et de leurs utilisations. De connaître tout ce que la recherche scientifique et les innovations technologiques permettent.

### **4 - Droit à participer aux décisions**

Chaque personne a le droit d'accéder à toutes les informations lui permettant de prendre part aux décisions concernant sa santé. Ces informations sont la condition préalable de tous les procédés et traitements y compris la participation à la recherche scientifique.

### **5 - Droit à la liberté de choix**

Chaque personne a le droit de choisir sur la base d'informations adéquates entre différentes méthodes de traitement et différentes personnes les offrant.

### **6 - Droit à la sphère privée et à la confidentialité**

Chaque personne a droit à la confidentialité de ses données personnelles y compris des informations sur son état de santé, des procédés diagnostiques et thérapeutiques possibles, ainsi qu'à la protection de la sphère privée durant les examens diagnostiques et les traitements spécialisés et médicaux/chirurgicaux en général.

### **7 - Droit au respect du temps accordé au patient**

Chaque personne a le droit de recevoir le traitement nécessaire dans un délai de temps rapide et prédéterminé. Ce droit concerne chaque phase du traitement.

### **8 - Droit à l'observance de standards de qualité.**

Chaque personne a le droit d'accéder à des services médicaux de haute qualité sur la base de la spécification et de l'observation de normes précises.

### **9 - Droit à la sécurité**

Chaque personne a le droit d'être protégé du préjudice dû à un mauvais fonctionnement des services de santé et des erreurs commises dans l'exercice de l'art médical, de même, d'accéder aux soins et traitements de hauts standards de sécurité.

### **10 - Droit à l'innovation**

Chaque personne a le droit d'accéder à des méthodes innovantes, y compris en matière de diagnostic, selon des standards internationaux, indépendamment de considérations économiques ou financières

### **11 - Droit au ménagement qui épargne souffrances et douleurs inutiles**

Chaque personne a le droit qu'on lui épargne le plus possible peines et douleurs à chaque phase de sa maladie.

## **12 - Droit à un traitement personnalisé**

Chaque personne a le droit à un traitement individuel qui ajuste autant que possible le programme diagnostique et thérapeutique aux besoins de sa personne.

## **13 - Droit de se plaindre**

Chaque personne a le droit de se plaindre si elle est victime d'un dommage et de recevoir une réponse ou tout autre retour.

## **14 - Droit au dédommagement**

Chaque personne a droit à un dédommagement conforme en un délai de temps raisonnablement court si elle a subi un préjudice physique ou psychique causé par le traitement médical.

-----  
Association LTD, Irlande ; Danish Consumer Council, Danemark ; Vereniging Samenwerkende OUDER – En Patienteorganisaties (VSOP), Netherlands;  
International Neurotrauma Reseach Organization, Austria;  
Nederlandse Patienten Consumenten Federatie (NPCF), Netherlands ;  
The Patients Association, UK.

## **RIGHTS OF ACTIVE CITIZENSHIP**

In order to promote and verify the implementation of the above stated patients' rights must be proclaimed.

They mainly regards groups of organized citizens with the unique role to support and empower individuals in protecting their own rights.

- 1- Right to perform general interest activities.
- 2- Right to perform advocacy activities.
- 3- Right to participate in policy-making in the area of health

°These rights are contained in article 12, section 1, of the charter of fundamental Rights.

Organisations qui ont participées à l'élaboration de la charte :

- Deutsche Gesellschaft für Versicherte und Patienten e. V. (DGVPV), Germany;
- Fédération Belge contre le Cancer, Belgique;
- APOVITA, Portugal;
- Confederacion de Consumidores y Usurarios (CECU), Espagne ;
- KE.P.KA, Grèce ;
- Patients d'Irlande.

This material has been made possible by an unrestricted educational grant from Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, New Jersey USA.

Active Citizenship Network  
Via Flaminia 53 – 00196 Rome (Italie)  
Tél.: + 39 06 36 71 83 76 –fax +39 06 36 71 83 33  
www. activecitizenship.net  
[info@activecitizenship.net](mailto:info@activecitizenship.net)